

LES PLATEFORMES COLLABORATIVES, L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE

Nicolas AMAR et Louis-Charles VIOSSAT

Le rapport est une première tentative, à libritiative de libGAS, pour décrire et analyser, en France, libripact des plateformes collaboratives, comme Uber, Airbnb ou Leboncoin, sur le marché du travail, les formes diamploi, la sécurité sociale, libripact chômage À.

Il repose sur une revue de la littérature académique, sur une enquête de terrain auprès de vingt plateformes collaboratives et de très nombreux entretiens (travailleurs collaboratifs, experts, partenaires sociaux, administrations concernées..)

Les types de plateformes (plateformes de partage, plateformes dopérateurs de services organisés, plateformes de petits boulots (jobbing), coopératives électroniques, places de marché, plateformes de freelance ou plateformes de micro-travail) sont très divers comme les statuts des travailleurs collaboratifs (salariés, travailleurs indépendants, micro-travailleurs voire de simples particuliers..).

Les plateformes demploi demeurent encore une réalité économique marginale (7milliards Öde volume de la ffaires en 2015 en France). Mais leur potentiel de croissance et de création de la mplois est considérable.

Læxpansion du « loisir actif » (par exemple, les chauffeurs de Blablacar) ainsi que læpparition de formes nouvelles de subordination algorithmique sur les plateformes de services organisées et standardisées (comme Uber) sont deux nouveautés intéressantes. Au niveau international, læssor du micro-travail, est également marquant.

Le développement du travail collaboratif pose de réels défis sociaux : quels sont les droits des travailleurs collaboratifs face à la fixation des prix ou aux mécanismes de notation des profils en ligne? Comment dynamiser le dialogue entre les plateformes et les travailleurs collaboratifs? Quelles garanties sociales apporter à ces travailleurs dœn genre nouveau sans menacer le développement de lœ́cosystème des plateformes?

Le rapport formule une trentaine de recommandations afin daméliorer les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs collaboratifs sans bouleverser les modèles économiques innovants des plateformes, comme : lædoption dæn statut européen des plateformes dæmploi, des procédures de règlements des différends, une « exception » travail permettant aux travailleurs collaboratifs indépendants de négocier avec les plateformes sans tomber sous le coup du droit de la concurrence, le lancement dæne plateforme de notation des plateformes elles-mêmes, un CESU « en un seul clic », un statut ultra-simplifié de microentrepreneur collaboratif, une nouvelle caisse digitale de e-sécu et aussi le lancement de discussions entre læ la protection sociale des recommandations afin daméliorer les conditions des plateformes de micro-travailő